

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

M. l'abbé L. J. Couture, 97. — Apostolat de la prière, 98. — L'instruction religieuse dans les collèges et séminaires de France, 98. — Notes sur les Missions de la Rivière et du Lac à La Pluie, 101. — Devoirs des juges, 102. — Les maîtres de maison, 103. — Héritage des religieux, 103. — Obligation relativement aux enfants, 103. — Statues ou images de N.-D. du Saint Rosaire, 103. — Pensée, 103. — La marche de l'Église catholique, 104. — Banqueroute des écoles gratuites et obligatoires, 104. — Action de grâces, 105. — Un criterium infailible, 105. — Nécrologie, 105. — Histoire du Cap-Santé, 105. — Memento hebdomadaire, 112.



M. l'abbé L. J. Couture (1)

(1) Voir No 2 du volume IX de la Semaine Religieuse.
No 7 — 9 octobre, 1897.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les élèves des collèges catholiques s'affectionnent de plus en plus à l'étude de la religion.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE : Etudier notre religion pour la mieux pratiquer et la mieux défendre.

L'instruction religieuse dans les collèges et séminaires de France.

“ Comment se fait-il que, malgré l'éducation donnée par le clergé à une partie notable de la jeunesse française, la génération présente offre si peu de résistance à l'action dissolvante de la révolution antichrétienne ? ” Ainsi s'exprimait, après bien d'autres, le supérieur du grand séminaire de Brou, en 1893, dans une lettre adressée à l'auteur d'un livre sur l'éducation. Et il se demandait avec tristesse pourquoi l'on n'avait pas vu se réaliser les belles espérances des nobles âmes qui, après une lutte si opiniâtre, avaient conquis, en 1859, la liberté d'enseignement. “ Une des principales causes du présent état de choses, disait-il, c'est que l'instruction religieuse, surtout dans les maisons d'éducation, est généralement insuffisante, incomplète, et par là même trop faible pour préparer la jeunesse à lutter avec succès contre l'erreur. ”

Il y a longtemps que des observateurs sérieux pensent ainsi. Mgr Luçon, évêque de Belley, disait un jour : “ Le devoir qu'ont surtout les maisons libres de donner un fort enseignement religieux a été, il faut l'avouer, trop souvent négligé de nos jours, même par des éducateurs chrétiens. Trop exclusivement préoccupés de la conquête des diplômes, et sous prétexte du défaut de temps, ils n'ont pas toujours donné au cours de religion la part déjà si modeste que lui laissent nos programmes. ”

Dès 1873, la *Revue du Monde catholique* signalait la faiblesse

de l'instruction religieuse dans les lycées et dans les maisons libres : " Dans les lycées de l'Etat, disait-elle, c'est la partie des classes la moins considérée ; les élèves, voyant le peu d'importance que leurs maîtres y attachent, la négligent tout à fait. Le cours de religion est comme un enseignement de bonne volonté, une chose surrogatoire et facultative, tellement que dans la plupart des collèges universitaires, il n'a pas même l'importance des leçons de gymnastique et d'équitation.

" Dans les maisons ecclésiastiques elles-mêmes, sans en excepter les petits séminaires, l'instruction religieuse proprement dite n'occupe qu'une trop faible place. On y consacre à peine une heure de classe par semaine, et les élèves sont assez disposés à la considérer comme une classe de repos, un temps de diversion à leurs études habituelles. "

Une autre Revue, *l'Enseignement chrétien*, constatait en 1886, que " l'instruction religieuse n'a généralement pas dans les collèges catholiques la place qui lui revient et qu'elle ne donne pas les résultats qu'on pourrait en espérer. "

Aujourd'hui, ce ne sont plus des plaintes isolées que l'on entend, c'est un concert d'observations et de réclamations, et pour employer une expression en vogue, on peut dire qu'il y a une *question de l'enseignement religieux dans l'éducation secondaire*.

L'Alliance des maisons chrétiennes a mis cette question au programme de ses réunions annuelles, et voici qu'un congrès de jeunes gens tenu à Marseille et où les universitaires occupaient une large place a voulu aussi traiter à fond la question. Un excellent rapport y a été lu par M. Guiraud, professeur à Bordeaux : et depuis, ce rapport a paru dans le *Correspondant* (n° du 10 juin dernier).

Ces jeunes gens ont fait une enquête et beaucoup d'établissements libres ont bien voulu leur répondre. L'enquête a porté sur ces trois points : 1° la valeur intellectuelle du personnel enseignant ; 2° l'importance donnée à l'instruction religieuse dans le système général des études ; 3° les méthodes et les programmes.

Pour l'aumônerie des lycées, l'administration diocésaine fait en général un choix sérieux. Elle prend un vicaire de cathédrale qui a fait preuve d'une certaine facilité de parole, un ancien professeur de collège libre, un savant archéologue, un bachelier, un licencié même.

Dans les maisons ecclésiastiques, l'enseignement religieux est

rarement donné par un professeur spécial. Les professeurs et les surveillants se partagent les heures d'instruction religieuse. Ni d'un côté ni de l'autre on ne trouve des hommes préparés par une formation spéciale. Ce sont des prêtres parfois même des séminaristes, ils ont suivi les cours ordinaires du séminaire. Cela suffit-il ? Connaissent-ils suffisamment les questions modernes d'exégèse, d'histoire, de sciences naturelles qui peuvent préoccuper des élèves de rhétorique ou de philosophie ? Sont-ils suffisamment armés pour mettre leurs élèves à même de réfuter non pas seulement les erreurs d'Arius, d'Eutychès, ou de Luther, mais même celles de Taine de Michelet, de Darwin, de Littré, de Renan, de Berthelot ? Il y a cependant des œuvres fondées pour cette préparation : nos universités catholiques d'abord, puis à Paris l'Ecole dite des Carmes, qui est une maison de hautes études pour les ecclésiastiques, la maison d'études des Oratoriens (8, quai des Célestins) et encore les bourses d'études de l'Association pour l'encouragement des études supérieures dans le clergé, œuvre présidée par le cardinal Perraud. Ne serait-il pas temps de profiter davantage de tous ces moyens de formation ?

Pour ce qui est de l'importance donnée à l'instruction religieuse, les constatations sont plus alarmantes encore. Nulle part l'enseignement religieux n'obtient une place aussi importante que quelque autre science que ce soit. Il est souvent réduit à une heure par semaine. Il n'a pas ordinairement sa place dans les notes hebdomadaires ni dans les concours pour l'excellence. En somme tout paraît fait pour que nos jeunes gens n'aient pas une haute idée de son importance.

Quant à la méthode, elle n'est pas moins défectueuse. On donne souvent aux grands jeunes gens, une apologétique un peu surannée, alors qu'il faudrait leur réserver la plus solide exposition du dogme.

Le mal est bien grand. La conséquence est que nous n'avons pas d'hommes et que les catholiques, après cinquante années de liberté d'enseignement ont un rôle absolument effacé.

Comment relever cet enseignement ? Il y a çà et là quelques efforts et de bonnes intentions, mais ce ne serait pas trop d'un encouragement du Saint-Siège, espérons qu'il viendra. (1)

(1) Le Règne du Cœur de Jésus.

Notés sur les Missions de la Rivière et du Lac à La Pluie

Fort-Francis, août 1897.

A Sa Grandeur Mgr A. Langevin,
Archevêque de St-Boniface

Monseigneur.

Dans une lettre dont vous m'honoriez il y a quelque temps, vous disiez : " Aimez bien les sauvages et préparez vous à visiter les réserves de côté et d'autre, car vous devez commencer à savoir assez de sauvage pour missionner . . . "

Aimer les sauvages !

Si je n'avais pas eu l'espérance d'avoir un petit troupeau parmi les 14,000 sauvages qui peuplent votre diocèse, je ne serais peut être jamais venu partager, sous votre direction, les travaux des zélés missionnaires qui m'ont précédé dans cette région.

Or depuis bientôt deux ans que je suis dans cette vallée du Lac à La Pluie, je n'ai guère pu m'occuper de ces pauvres sauvages, et pourtant la société des blancs n'a pas encore amoindri dans mon cœur l'inébranlable attachement que j'ai toujours ressenti pour les enfants des bois.

Il me tarde de recevoir de vous l'ordre de me consacrer exclusivement à l'évangélisation des sauvages ; c'était là le rêve, l'idéal de ma plus tendre enfance et c'est encore mon espoir. Visiter les Réserves semées ici et là à travers les forêts et au delà des lacs, franchir à pieds ou en canot de grandes distances, ma petite chapelle en bandoulière, pour affermir et consoler les catholiques et convertir les païens, mettant ainsi au service de Dieu la constitution robuste et la force physique dont il m'a doué, encore une fois, voilà mon espoir, voilà mon rêve. Jusqu'à présent, ça m'a été impossible.

Seul au milieu d'une population catholique assez nombreuse, et disséminée sur un grand territoire, je dois consacrer la plus grande partie de mon temps aux missions chez les blancs.

Ces missions sont plus que suffisantes pour occuper un prêtre, et ce prêtre, je le demande depuis longtemps.

Mais vous comprendrez mieux la justesse de ma demande quand je vous aurai donné un aperçu de

L'ÉTAT DE MES MISSIONS

Mes Missions se partagent en trois centres principaux où un prêtre pourrait s'établir convenablement, bien que non

confortablement : Fort-Francis, Pine-River et Vire-Centra. Je dirai un mot de chacun de ces centres.

FORT-FRANCIS

Fort-Francis, Municipalité d'Alberton, est par sa position le véritable centre des missions de Rainy River District, bien que la population catholique stationnaire y soit très restreinte.

La présence constante d'un prêtre y semble requise à cause du courant continuel des étrangers qu'y attire la renommée des Mines d'or. Fort-Francis est l'unique route et une place d'arrêt nécessaire, en sorte qu'un grand nombre de ces voyageurs comptent profiter de leur passage *en ville* pour régler leurs affaires. Si les catholiques pouvaient compter sur nos services réguliers, comme les protestants, l'assistance aux offices, le dimanche serait assez considérable, surtout en été, car en hiver Fort-Francis est presque désert.

Il y a ici une bonne petite chapelle.

Le premier étage de cette maison sert de résidence au prêtre, à l'étage supérieur, se trouve la chapelle proprement dite, à laquelle il manque une cloche.

Rien n'est triste comme d'entendre, le dimanche, les églises méthodistes, presbytériennes ou anglicanes convier, au son de la cloche, le peuple à leurs cérémonies hérétiques, tandis que la seule véritable église reste muette.

Quelle grande charité ce serait pour nous que le don d'une de ces vieilles cloches que l'on met de côté dans les anciennes paroisses, pour s'en procurer de nouvelles ?

Espérons qu'avant longtemps Dieu nous fera cette grâce.

(A suivre)

J. C. ST-AMANT PIRE *missionnaire*.

Devoirs des juges

Ils doivent acquérir et entretenir la science compétente. Ils doivent donner aux affaires qu'ils ont à traiter un soin suffisant et proportionné à leur importance.

Ils ne doivent pas faire acception de personnes, ou favoriser, aux dépens du droit et de l'équité, ceux pour qui ils ont de plus grandes sympathies politiques ou religieuses, ou avec lesquels ils seraient tenus par des liens de secte ou de société secrète.

S'ils vendent les décisions judiciaires, ils se rendent coupables de concussion.

Les maîtres de maison

Le premier de leurs devoirs est la bonté et l'affection même à l'égard de leurs serviteurs.

Ils doivent prendre les mesures nécessaires pour conserver leur santé, sauvegarder leur moralité et leur religion. S'ils sont malades, ils sont tenus de leur fournir les soins médicaux nécessaires.

Ils doivent leur laisser le temps de s'acquitter de leurs devoirs religieux, surtout le dimanche, et leur donner l'exemple de la vie chrétienne.

Ils manquent à leurs devoirs s'ils les surchargent de besogne ; s'ils les accablent de réprimandes ; se montrent d'une humeur dure et chagrine ; s'ils les traitent comme des esclaves ; s'ils les scandalisent et ne les reprennent pas charitablement lorsqu'ils se conduisent mal.

Héritage des religieux

Un décret de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers du 13 janvier 1897, décide qu'il faut une permission du Saint-Siège pour qu'une religieuse à vœux solennels puisse recueillir un héritage en faveur du monastère.

Obligation relativement au baptême des enfants

Les parents ont l'obligation de présenter leurs enfants au baptême aussitôt que possible.

Statues ou images de N.-D. du Saint Rosaire

Leur forme est déterminée et doit représenter saint Dominique à genoux, recevant le Rosaire des mains de la Sainte Vierge.

Pensée

Le progrès spirituel et moral est le seul vraiment digne de ce nom, puisqu'il aide en réalité à nous acheminer vers notre fin dernière, qui est Dieu.

La marche de l'Église catholique

D'après une statistique qui ne doit pas exagérer les progrès de l'Église catholique, puisqu'elle a été établie par des protestants, il appert que sa marche à travers les siècles a été comme suit :

Siècle I	500,000	catholiques.
“ II	2,000,000	”
“ III	5,000,000	”
“ IV	10,000,000	”
“ V	15,000,000	”
“ VI	20,000,000	”
“ VII	25,000,000	”
“ VIII	30,000,000	”
“ IX	40,000,000	”
“ X	56,000,000	”
“ XI	70,000,000	”
“ XII	80,000,000	”
“ XIII	85,000,000	”
“ XIV	90,000,000	”
“ XV	100,000,000	”
“ XVI	125,000,000	”
“ XVII	185,000,000	”
“ XVIII	250,000,000	”
“ XIX	280 millions de catholiques.	

Cette statistique est vraiment décourageante pour les grands et les petits qui travaillent à faire sauter cet édifice fondé par Jésus-Christ.

Banqueroute des écoles gratuites et obligatoires

En France, le nombre total des enfants de six à treize ans inscrits dans les écoles de toute nature a diminué, de 1892 à 1895, de 16,000. Quant aux enfants d'âge scolaire *qui ne sont inscrits dans aucune école*, leur nombre s'élève à 156,871.

Ces chiffres, empruntés au Rapport du ministère de l'Instruction publique, démontrent bien qu'il ne suffit pas de passer une loi rendant obligatoire la fréquentation de l'école pour l'obtenir.

Dans le même temps, les écoles publiques, bien que gratuites, ont perdu 70,659 élèves, et les écoles congréganistes en ont gagné 77,577.

Les mêmes lois scolaires aboutiront partout à ce piteux résultat.

Action de grâces

Merci à St Antoine de Padoue pour m'avoir fait retrouver des effets que je considérais comme perdus pour toujours. J. P. P

Un criterium infallible

Dans toute discussion les injures et les personnalités prouvent qu'on a tort. Une cause bonne peut toujours être défendue avec loyauté et courtoisie.

Nécrologie

Monsieur le Chanoine Paul Leblanc, pénitencier de la cathédrale de Montréal, décédé le 30 septembre à l'Hôpital Général des Sœurs Grises, était membre de la société d'une *messe-section provinciale*.

Archevêché de Québec, 1er oct. 1897.

B.-Ph. Garneau, Ptre, *Secrétaire*.

HISTOIRE

DU

CAP-SANTÉ

(Suite)

Louis Marcot, meunier au moulin du Grand Bois de l'Ail, allant à la pêche avec un de ses beaux-frères, sur la rivière Jacques-Cartier, à un endroit peu éloigné du moulin, le canot dans lequel ils étaient ayant été entraîné dans un rapide, se renversa, et tous deux tombèrent à l'eau. Marcot fut immédiatement entraîné, par le courant, et bientôt il disparut. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté que son beau-frère vint à gagner le rivage, quoiqu'il y touchât presque; mais enfin il eut le bonheur de se sauver. Le corps de Louis Marcot ne fut retrouvé que six mois après; s'étant noyé le 26 novembre, on le trouva le 23 mai suivant, sur le rivage du fleuve, dans la paroisse des Ecureuils. Il fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Enfin deux autres individus de cette paroisse, et encore dans cette même année 1826, et dans le même mois de novembre,

perdirent la vie d'une manière aussi malheureuse. Les nommés Louis Mondor, jeune homme, propriétaire d'un grand bateau plat, et Charles Auger, forgeron dans cette paroisse, allaient tous deux dans le bateau appartenant au premier, conduire à Québec une charge de bois. Surpris par un vent violent et contraire, vis-à-vis les Ecureuils, peu expérimentés l'un et l'autre dans la navigation, ils périrent tous les deux, la nuit, dans la tempête qu'avait excitée le vent qui les avait assaillis. On n'a jamais depuis entendu parler d'eux, leurs corps mêmes n'ont point été retrouvés. Le bateau dans lequel ils étaient fut trouvé, à quelques jours de là, brisé et en partie fracassé, sur les rives de la Pointe-Lévis.

Ayant oublié de rapporter en son lieu la mort d'un jeune homme de la paroisse, du nom de Joseph Carpentier, qui périt dans les eaux comme les cinq individus dont nous venons de parler, nous en faisons ici mention. Ce jeune homme se noya le jour même de la fête de sainte Anne, entre la messe et les vêpres, en se baignant auprès de l'Eglise, au lieu nommé " le Petit Cap. " Son corps fut immédiatement trouvé, et il fut inhumé le lendemain, 27 juillet 1807.

En 1827, le 4 février, conformément aux dispositions d'un mandement de monseigneur Bernard Panet, alors évêque de Québec, fut faite l'annonce de l'ouverture d'un jubilé, accordé par le Souverain Pontife Léon XII. Ce mandement était daté du 28 octobre 1826.

Les exercices publics de ce jubilé, réglés par ce mandement, ne se firent néanmoins dans cette paroisse que dans l'été. Ils commencèrent le 22 juillet et finirent le 5 août. Ce jubilé fut célébré avec beaucoup de zèle et de piété, à l'extérieur au moins. Dieu seul connaît le fruit qu'il a produit. Cependant, on ne peut pas s'empêcher de dire que, malgré tout ce zèle et cette piété extérieurs que la paroisse en général a montrés dans ce jubilé, cette même paroisse n'a pas cessé d'être ce qu'elle était auparavant. On n'a vu, ni plus de ferveur, ni plus de piété, ni plus d'éloignement pour les désordres qui régnaient avant ce temps. Ceci, plus que tout le reste, peut donner une idée assez juste de tout ce zèle et cette piété avec lesquels on avait paru célébrer ce jubilé, et de ce que l'on doit en penser. (1)

Cette année 1827 fut remarquable par une sécheresse extrême et presque sans exemple dans toute la province. Les ré-

(1) Remarque toujours actuelle.

(L'abbé D. G.)

coltes souffrirent beaucoup de cette sécheresse dans la paroisse. Les foins ne furent recueillis qu'en très petite quantité ; et leur rareté, et par une suite nécessaire le haut prix auquel ils s'élevèrent, obligèrent une quantité de personnes, le printemps suivant, et même sur la fin de l'hiver, à découvrir leurs bâtiments, pour donner en nourriture à leurs animaux la méchante paille qu'ils en tiraient. La récolte des grains en général souffrit de cette sécheresse ; cependant quoique la quantité en fût moindre que les autres années, la quantité de ces grains se trouva bonne ; et on vit de nouveau la vérité de cette manière de parler ; " qu'une année de sécheresse n'est jamais une année de vraie disette. "

Vers le milieu de l'été de cette année, il arriva un accident bien fâcheux à un nommé François Chastenay. Cet homme avait tendu un fusil, pour tuer un des ours qui venaient manger l'avoine qu'il avait semée. Un dimanche matin, au lieu de se préparer à venir à la messe, il se rendit au lieu où il avait tendu son fusil, dans l'intention de revenir au plus tôt, pour se rendre ensuite à l'église, si toutefois il en avait le temps. Après avoir bien arrangé, bien saisi et bandé le fusil destiné à tuer l'ours qu'il attendait, placé à quelques pieds vis-à-vis du fusil qu'il venait de tendre avec toutes les précautions possibles, il se baisse et s'avise de tirer sur la corde qui devait le faire partir, pour voir si cette corde était bien tendue. Elle ne l'était que trop bien, malheureusement pour lui. A peine a-t-il touché la corde, que ce fusil, chargé de plusieurs balles, part et vient le charger dans le jarret. Pour surcroît de malheur, il était seul, incapable de bouger du lieu où il était tombé, frappé du coup, trop éloigné des habitations pour faire entendre ses cris, en appelant du secours. D'ailleurs les particuliers, ses voisins ainsi que les habitants du village, étaient à l'église. Ce ne fut que le soir assez tard, qu'un jeune homme envoyé pour savoir ce qu'il était devenu ou ce qui l'avait retenu aussi longtemps en ce lieu, le trouva baignant dans son sang et n'en pouvant presque plus, par la quantité de sang qu'il avait perdu. Ce malheureux homme, dans le cours de la journée qu'il passa dans une situation si cruelle et avant qu'on vint à son secours, se voyant ainsi abandonné et privé de toute aide, s'attendant à mourir bientôt par la perte de tout son sang, avait tâché au moins de reculer autant qu'il lui serait possible le moment de sa mort.

Pour arrêter le sang, il s'était lié la cuisse aussi fortement qu'il avait pu, au-dessus de la blessure, avec la corde de son sac à plomb. Et, pour empêcher la plaie de dégorger le sang, et pour y mettre le premier appareil qu'il avait en son pouvoir, il l'avait rempli de la laine que lui fournit la corde de la corne où était sa poudre, cette corde étant faite de laine. Pendant les heures cruelles qu'il passa ainsi depuis le moment où il avait été blessé jusqu'à celle où il fut retrouvé, il eut le temps de se repentir d'avoir manqué le service divin, pour venir à la chasse aux ours. Enfin il fut amené chez lui, et après plusieurs mois des plus grandes souffrances, il a été guéri, ayant néanmoins un nerf coupé dans le jarret, et ne pouvant travailler qu'avec peine.

Dans cette même année, plusieurs personnes du sexe, femmes et filles, furent affectées plus ou moins d'aliénation mentale, ce qui dura plus ou moins longtemps pour les unes ou pour les autres; cependant, avec le temps, elles sont revenues dans leur bon sens. Il n'y en eut qu'une qui, après avoir donné pendant deux ans les scènes les plus tristes et les plus extravagantes, a fini enfin par une mort des plus malheureuses pour sa famille comme nous le verrons bientôt.

Mais à quelle cause attribuer ce dérangement d'esprit dont furent attaquées les personnes dont nous venons de parler? Est-ce à quelque exaltation occasionnée par la circonstance du jubilé? est-ce aux influences de l'air échauffé beaucoup plus que de coutume par la chaleur extrême qu'il fit pendant cet été, et par la sécheresse qui l'accompagna et qui ne laissait aucune humidité propre à tempérer l'air presque embrasé qu'on respirait continuellement, et qui suffoqua plusieurs personnes tant à Québec qu'à Montréal? C'est ce que nous n'osons point décider.

Cependant nous serions portés à croire que ces deux causes réunies, et surtout la dernière, ont beaucoup influé comme causes accidentelles au dérangement d'esprit de ces personnes. Ce qui pourrait encore donner plus de force à cette manière d'expliquer la chose, c'est que les froids de l'automne parurent apporter et apportèrent en effet un grand changement en mieux dans l'état de ces personnes.

Dans la même année encore, le pont sur la rivière de Port-neuf auprès du grand moulin à farine, sur lequel on ne passait plus depuis longtemps qu'avec un grand danger; à cause de sa vieillesse et de l'état de délaissement dans lequel il était, fut

refait à neuf et de la manière solide qu'on peut remarquer actuellement.

Nous rapporterons ici un événement arrivé dans cette paroisse dans le cours de cette année, et qui peut certainement trouver sa place dans ces mémoires. Cet événement fit grand bruit d'abord, et fut la cause de beaucoup de mouvements et de démarches. A son occasion, plusieurs personnes formèrent les plus beaux projets, et conçurent les plus belles espérances de fortune; néanmoins tout cela se termina comme le grand bruit et les grandes convulsions de la montagne en travail d'enfantement. Le *ridiculus mus* qui en naquit, fut le ridicule que partagèrent bien malgré elles, toutes les différentes personnes qui s'étaient livrées à ces mouvements, à ces démarches et à toutes ces folles espérances. Voici maintenant l'histoire.

Dans le cours de l'été de 1827, un particulier de cette paroisse du nom de Pierre Pagé, se trouvant à Montréal, fit rencontre d'un inconnu se disant venir des Illinois. Entre autres sujets de nouvelles et de conversations qu'ils se communiquèrent, cet inconnu raconta à Pierre Pagé qu'un nommé Etienne Pagé qui se trouvait être parent de celui à qui il parlait, était mort depuis peu à Ste-Geneviève, dans l'état du Missouri, aux Etats-Unis, sans laisser d'héritiers, d'une fortune immense qu'il avait acquise. Il vint même à Pierre Pagé, qui se fait connaître pour parent, et par conséquent pour un des héritiers de ce riche défunt, de lui acheter sa part d'héritage pour la somme de 200 louis, à condition qu'il l'autorise à retirer cette part de la succession de son parent défunt.

Malgré une offre en apparence si avantageuse, Pierre Pagé, par prudence, la refuse dans l'espérance d'avantages bien plus considérables, dans sa part à cette succession, qu'on lui fait entrevoir comme très riche. De retour au Cap-Santé, Pierre Pagé informe quelques autres parents de cet Etienne Pagé, de la nouvelle qu'il a apprise, et qui plus est des offres qui lui ont été faites à lui-même. Bientôt cette nouvelle se répand, elle devient la nouvelle du jour. Des oncles, des neveux, des parents de toutes descriptions, qui, depuis le départ de cet Etienne Pagé du Cap-Santé, à l'âge de quinze ou seize ans, et pendant une absence de quarante ans, n'avaient peut-être jamais pensé à lui, comme lui-même n'avait jamais pensé à leur donner de ses nouvelles, ne parlent plus que de leur cher oncle, de leur ancien parent. Les

têtes se montent ; mais on ne s'en tient pas à ces entretiens, témoignages, marques non équivoques du vif intérêt que l'on prend à la mémoire du cher parent défunt ; il faut recueillir cette riche succession ; on se reproche même tout retardement qui peut occasionner des pertes dans des biens considérables à la vérité, mais laissés entre des mains qui pourraient être rien moins que fidèles. On lève en conséquence, dans la paroisse du Cap-Santé d'abord, et ensuite dans les paroisses voisines, toutes les pièces, tous les actes, tous les extraits de baptêmes, de mariages, de sépultures propres à constater la parenté des divers héritiers prétendant à cette succession. On cherche des personnes sûres et intelligentes à qui on puisse confier le soin d'aller recueillir cette riche dépouille, que l'on se partage d'avance entre les diverses familles qui reconnaissent pour leur parent ce cher défunt des Illinois. Deux personnes enfin se présentent, et des personnes telles qu'on pouvait les désirer ; elles veulent bien se charger de faire le voyage à leur frais et dépens, à condition qu'elles auront dans la succession qu'elles vont recueillir une part d'un septième, nombre des principaux et premiers héritiers. On les charge de tous les papiers, actes et procurations nécessaires, bien légalisés et bien payés surtout. Au milieu de tous ces soins et de toutes ces démarches, la succession du défunt mort aux Illinois, au lieu de diminuer, augmentait chaque jour. Comme on ne parlait que de cela et que c'était le sujet de toutes les conversations, on aurait cru n'avoir rien d'intéressant à dire, si on n'avait parlé de cette riche succession le lendemain, dans les mêmes termes qu'on en avait parlé la veille. Ainsi chaque jour c'étaient quelques milliers de louis ajoutés à ceux qui quelques jours auparavant composaient cette riche aubaine. D'ailleurs qu'en coûtait-il d'ajouter ainsi à la fortune du défunt ? il n'y avait là personne pour déromper ni pour démentir ; et comme on s'était déjà en quelque sorte familiarisé avec l'idée d'une fortune immense qu'avait certainement amassée le défunt parent, chacun n'avait-il pas pour se tromper lui-même et s'abuser, *Lauri sacra fames*, qui ne lui laissait rêver qu'à des amas d'or et d'argent. Il n'est pas surprenant, après cela, que chaque jour on craignait s'être trompé la veille en fixant cette riche succession à telle ou telle somme ; car, vu les circonstances où s'était trouvé le défunt dans son séjour aux Illinois, circonstances néanmoins qu'on ignorait parfaitement, mais que l'on for-

maît d'imagination, il n'y avait nul doute que sa succession ne fût de beaucoup plus considérable qu'on ne le disait.

Enfin, il y en avait qui, avec toute la bonne foi possible, pour ne rien dire de plus, étaient persuadés, et cherchaient à le persuader aux autres, qu'il y aurait peut-être la charge de plusieurs chevaux d'or et d'argent, quand toute la fortune de leur cher parent défunt serait réalisée en espèces. Toute leur inquiétude était de savoir comment on pourrait trouver assez de lettres de change dans l'endroit où était le cher défunt, afin de rendre le transport de sa fortune plus facile pour ceux qui devaient s'en charger, et moins dangereux à cause des voleurs. Cependant on pressait le départ des envoyés, on calculait, sans savoir quelle route ils prendraient, le temps qu'il leur faudrait pour arriver aux Illinois, prendre connaissance des affaires du défunt, se faire reconnaître pour les représentants des héritiers, vendre les biens, les terres, les esclaves, toutes les possessions recueillir l'or et l'argent, et enfin revenir riches, et pour eux et pour ceux qui les avaient envoyés. Qu'on juge combien, lecteurs, quoiqu'on se fût résigné à prendre patience, ce temps devait paraître long ; qu'on juge surtout combien on fut surpris, lorsque, après quelques mois d'une attente qui devenait de jour en jour plus insupportable, on apprit par une lettre d'un des envoyés à son père, au Cap-Santé, qu'il n'y avait rien, rien absolument de vrai dans toutes ces nouvelles répandues au Cap-Santé, au sujet de la prétendue fortune de cet Etienne Pagé. Qu'on juge enfin combien on fut extrêmement dé trompé, quand, au retour d'un des deux envoyés, en 1830, on apprit de lui que le cher défunt en question, que l'on avait dit mort depuis peu de temps seulement, l'était depuis près de vingt ans ; que le cher défunt, loin d'être mort riche d'une fortune immense était mort dans un tel état de pauvreté, qu'il n'avait pas même laissé de quoi payer sa sépulture, et qu'il avait été enterré par charité.

Alors, comme à de vains songes, fruits d'une imagination exaltée et malade, il fallut renoncer à toutes ces espérances de fortune, à tous les projets qu'elles faisaient former. Et bientôt ce cher frère, cet oncle chéri, ce cher parent dont on s'était si fort occupé dans le temps qu'on espérait s'enrichir de sa dépouille, fut aussi parfaitement oublié que s'il n'eût jamais existé. Ce qu'on doit bien remarquer ici, c'est que ces personnes qui

s'étaient montrées si empressées à ~~recueillir~~ cette succession imaginaire de leur cher parent, n'en ~~agissaient pas ainsi~~ pour elles-mêmes et par le désir de s'enrichir, oh ! certainement non ; mais uniquement pour leurs enfants, à qui elles auraient cru, disaient-elles, faire un très grand tort, dont elles se seraient regardées comme responsables devant Dieu, si elles n'avaient pas fait toutes les démarches nécessaires, pour leur procurer ce bien-être que la Providence leur offrait. Ceci, au reste, pouvait peut-être servir et suffire à ces personnes, pour s'en imposer à elles-mêmes, sur les vrais motifs qui les faisaient agir ; mais l'illusion au moins n'était que pour elles. Ainsi prit fin l'histoire d'Etienne Pagé et de la riche succession. (1)

En 1827 enfin, on commença à couvrir en neuf en bardeaux, toute l'église, ce qui ne fut achevé qu'à la fin de l'année suivante. Tout l'ouvrage a été fait aux dépens de la fabrique, c'est-à-dire avec l'argent du coffre fort, d'après la permission donnée par M. Deschenaud, vicaire général, et en considération de la pauvreté des paroissiens. Il en coûta pour cet ouvrage que l'on fit avec tout le soin possible, environ cent trente louis.

En 1828, la nouvelle route qui conduit à l'extrémité nord, du village de St-Joseph à celui de l'Enfant-Jésus, fut établie légalement après bien des délais et des difficultés. La route nommée des commissaires à l'extrémité du Grand Bois de l'Ail avait été établie quelques années auparavant.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Damien, le 10 ; à St-Raymond, le 12 ; à St-Germain, le 14 ; à St-Samuel, le 15.

(1) Le premier farceur voulu pourrè rééditer la même mystification, quand il le voudra, avec les mêmes chances de succès. Un fait encore récent mais qui ne s'est pas passé au Cap-Santé, nous permet de l'affirmer. (L'abbé D. G.)

Directeur : M. l'abbé D. GCSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.